

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SCALP ANTI-M 3100

Version:3

Date de révision:08/03/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit:
1. 1. 1. Nom de la préparation: SCALP ANTI-M 3100
1. 1. 2. Contient:
 - Chlorure N-alkyl(C12-16)-N,N-dimethyl-N-benzylammonium
 - METHYLSILANETRIOLATE DE POTASSIUM
1. 1. 3. UFI: VKR0-S962-300V-DRTU
1. 1. 4. EuPCS: PP-BIO-2 - 1343
1. 1. 5. Formule: Chlorure de benzalkonium
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: ALGICIDE, DESINFECTANT ET PROTECTION DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION
Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: S.C.A.L.P. SA
8 allée de Bruxelles - Z.I. La Poudrette
F-93320 Les Pavillons sous Bois
France
Tél: +33 (0)1 48 48 39 76
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59
B - Centre Antipoisons Tél: +32 (0) 70 245 245
Angers : 02 41 48 21 21 Bordeaux : 05 56 96 40 80
Lille : 03 20 44 44 44 Lyon : 04 72 11 69 11
Marseille : 04 91 75 25 25 Nancy : 03 83 85 26 26
Paris : 01 40 05 48 48 Rennes : 02 99 59 22 22
Strasbourg : 03 88 37 37 37 Toulouse : 05 61 77 74 47

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: * Tox. aiguë 4 / SGH07 - H302 *
* Corr. cut. 1C / SGH05 - H314 *
* Lés. oc. 1 / SGH05 - H318 *
* Tox. aq. aiguë 1 / SGH09 - H400 *
* Tox. aq. aiguë 1 / SGH09 - H400 * - * Tox. aq. chron. 1 / SGH09 - H410 *
2. 2. Éléments d'étiquetage:
-   
- Danger
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .
2. 2. 2. Contient:
 - Chlorure N-alkyl(C12-16)-N,N-dimethyl-N-benzylammonium
 - METHYLSILANETRIOLATE DE POTASSIUM
2. 2. 3. Mention de danger: H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
2. 2. 4. Prévention: P264 Se laver savon et eau soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
2. 2. 5. Intervention: P301 EN CAS D'INGESTION:
P312a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.
P330 Rincer la bouche.
P331 NE PAS faire vomir.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SCALP ANTI-M 3100

Version:3

Date de révision:08/03/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

	<p>P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher. P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P304 EN CAS D'INHALATION: P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P310a Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin. P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.). P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P391 Recueillir le produit répandu.</p>
2. 2. 6. Stockage:	P405 Garder sous clef.
2. 2. 7. Elimination:	P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international
2. 3. Information(s) complémentaire(s):	<p>P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 - Tenir hors de portée des enfants. P103 - Lire l'étiquette avant utilisation. UFI: VKR0-S962-300V-DRTU</p> <p>Information(s) complémentaire(s):</p> <p>En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.</p> <p>Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>Lire l'étiquette avant utilisation. Ce produit biocide est concerné par la période transitoire selon article 89 du règlement BPR. Ne contient pas de nanomatériau.</p>
2. 4. Dangers principaux:	corrosion aiguë des yeux
2. 5. Autres dangers:	/

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange:	Solution aqueuse de ALGICIDE , BIOCIDE ET ANTI CRYPTOGAMIQUE
3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers:	<ul style="list-style-type: none">• Chlorure N-alkyl(C12-16)-N,N-dimethyl-N-benzylammonium - N° CE: 270-325-2 - N° CAS: 68424-85-1 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 30 < C <= 40 - SGH (Système Général Harmonisé) * SGH05 * Corr. mét. 1 - H290 * SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302 * SGH05 * Corr. cut. 1B - H314 * SGH09 * Tox. aq. aiguë 1 - H400 * Tox. aq. chron. 1 - H410• METHYLSILANETRIOLATE DE POTASSIUM - N° CAS: 31795-24-1 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1 - SGH (Système Général Harmonisé) * SGH05 * Corr. cut. 1A - H314 <p>Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.</p>

4. PREMIERS SECOURS

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SCALP ANTI-M 3100

Version:3

Date de révision:08/03/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

4. 1. Description des mesures de premiers secours:	
4. 1. 1. Conseils généraux:	En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.
4. 1. 2. Inhalation:	Eloigner du lieu d'exposition, si possible à l'air libre et coucher la victime. Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle.
4. 1. 3. Contact avec la peau:	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver abondamment à l'eau. En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.
4. 1. 4. Contact avec les yeux:	Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et les verres de contact, puis se rendre immédiatement chez un médecin. Tenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
4. 1. 5. Ingestion:	Rincer la bouche, faire boire beaucoup d'eau, ne pas faire vomir, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.
4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	/
4. 2. 1. Inhalation:	Eloigner du lieu d'exposition, si possible à l'air libre et coucher la victime. Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition. Consulter un médecin.
4. 2. 2. Contact avec la peau:	Risque de dégraisser la peau. Peut causer des irritations de la peau / dermatites. D'abord rincer avec beaucoup d'eau et si nécessaire se rendre chez un médecin.
4. 2. 3. Contact avec les yeux:	Bien rincer abondamment à l'eau pendant au moins 20 minutes et consulter un médecin. irritation sévère des yeux
4. 2. 4. Ingestion:	Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Rincer la bouche, faire boire beaucoup d'eau, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :	Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	
5. 1. Moyens d'extinction:	En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction sont autorisés.: mousse, sable, dioxyde de carbone (CO2), eau, poudre.
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.
5. 3. Conseils aux pompiers:	Aucun.
5. 4. Méthode(s) spéciale(s):	Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	Aucun.
6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL	
6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:	Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. utilisation de matière absorbante Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SCALP ANTI-M 3100

Version:3

Date de révision:08/03/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

	Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Écoper ou aspirer le liquide le plus rapidement possible dans un récipient adéquat.
6. 4. Référence à d'autres rubriques:	/

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité. A manipuler dans des locaux bien ventilés. Eviter le contact avec la peau et les yeux, ainsi que l'inhalation des vapeurs et brumes de pistolage.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Eviter la formation de poussière.
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): Maintenir les emballages bien fermés. Éviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation des vapeurs et brumes du pistolage. Maintenir les emballages bien fermés.

7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités: Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine. Conserver hors de la portée des enfants.
7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique: /
7. 2. 3. Condition(s) de stockage: Conserver à une température supérieure à 5°C
7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: Eviter les emballages métalliques non protégés. Pas de précautions particulières.
7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: Les emballages plastiques sont recommandés.
7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés: Eviter les emballages métalliques non protégés.
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Biocide

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: Données non disponibles.
8. 1. 2. Index biologique: Non déterminé.
8. 1. 3. Procédure(s) de surveillance recommandée(s): Prévoir une ventilation/aspiration adéquate aux endroits de formation des vapeurs. Les manipulations ne s'effectuent que par du personnel qualifié et autorisé.
- #### 8. 2. Contrôles de l'exposition:
8. 2. 1. Contrôles techniques appropriés: /
8. 2. 3. Protection des yeux: Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures.
8. 2. 4. Protection des voies respiratoires: Ne pas respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. En cas de formation de poussières, utiliser un appareil respiratoire avec un filtre::A/P2 DIN /EN 141

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SCALP ANTI-M 3100

Version:3

Date de révision:08/03/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

8. 2. 5. Protection des mains:	gants en PVC ou autre matière plastique ou en caoutchouc naturel, gants en caoutchouc nitrile Changer régulièrement les gants usés.
8. 2. 6. Protection de la peau et du corps:	Porter un vêtement de protection approprié vêtements de protection à manches longues
8. 3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:	/
8. 4. Mesure(s) d'hygiène:	Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Etat physique:	liquide
9. 1. 2. Couleur:	incolore / jaune clair
9. 1. 3. Odeur:	très faible
9. 1. 4. Point de fusion / point de congélation:	< 0 °C
9. 1. 5. Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100°C
9. 1. 6. Inflammabilité:	Non applicable.
9. 1. 7. Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.
9. 1. 8. Point d'éclair:	pas de point d'éclair°C
9. 1. 9. Température d'auto-inflammation:	Non applicable.
9. 1. 10. Température de décomposition:	400°C
9. 1. 11. PH:	10
9. 1. 12. Solubilité:	Soluble dans l'eau
9. 1. 13. Hydrosolubilité:	complètement miscible
9. 1. 14. Liposolubilité:	insoluble
9. 1. 15. Solubilité aux solvants:	soluble dans certains solvants spécifiques
9. 1. 16. Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	/
9. 1. 17. Pression de vapeur:	/
9. 1. 18. Densité de vapeur relative:	/
9. 1. 19. Densité et / ou densité relative:	0.985
9. 1. 20. Caractéristiques des particules:	Ne contient pas de matériaux "nano particules"
9. 1. 21. Viscosité cinématique:	Non déterminé.
9. 1. 22. Masse volumique apparente:	0.985 g/cm3
9. 1. 23. Conductivité électrique:	/
9. 1. 24. Réserve alcaline/acide:	/
9. 1. 25. Propriété(s) comburante(s):	/
9. 1. 26. Vitesse d'évaporation:	/

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SCALP ANTI-M 3100

Version:3

Date de révision:08/03/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

9. 2. Autres informations: /
9. 3. Autres données: /
9. 4. Information(s) supplémentaire(s): /

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: Pas de décomposition en utilisation conforme.
10. 2. Stabilité chimique: Stable en conditions normales.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: Non
10. 4. Conditions à éviter: Aucune sous utilisation normale.
10. 5. Matières incompatibles: Matières à éviter: oxydants forts
10. 6. Produits de décomposition dangereux: En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone, oxydes d'azote (NOx).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:

11. 1. 1. Information(s) générale(s): Valeurs utilisées pour la classification:
Valable pour la substance : Benzyl en C12-16, alkyldiméthyles, chlorures CAS : 68424-85-1
DL50/orale/rat = 795 mg/kg
DL50/cutanée/rat = 1560 mg/Kg
11. 1. 2. Inhalation: Données non disponibles.
11. 1. 3. Contact avec la peau: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Valable pour la substance : benzyl en C12-16 alkyldiméthyles, chlorures
ATE mix > 5000 mg/Kg
DL50/orale/rat = 795 mg/kg
11. 1. 4. Contact avec les yeux: corrosion aiguë des yeux
11. 1. 5. Ingestion: L'ingestion peut provoquer une perte de connaissance, des problèmes respiratoires aigus et une stimulation du système nerveux central.
Valable pour la substance : benzyl en C12-16 alkyldiméthyles, chlorures CAS :68424-85-1
DL50/orale/rat = 795 mg/kg
11. 1. 6. Sensibilisation: N'a pas d'effet sensibilisant.
11. 1. 7. Toxicité chronique: Non mutagène (test AMES).
11. 1. 8. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée: Non applicable.
11. 2. Informations sur les autres dangers: /
11. 2. 1. Effet(s) spécifique(s): /

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SCALP ANTI-M 3100

Version:3

Date de révision:08/03/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: Peut être nocif pour les organismes aquatiques, pour la flore, pour les organismes du sol.
12. 2. Persistance et dégradabilité: Valable pour la substance : :
Benzyl en C12-16, alkyldiméthyles, chlorures CAS : 68424-85-1
OECD 301 D Closed-Bottle-Test > 70 % (Activated Sludge) (OECD 301 D)
Facilement biodégradable, selon le test OECD concerné.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation: Pas de bio-accumulation.
:Benzyl en C12-16, alkyldiméthyles, chlorures CAS : 68424-85-1

OECD 107 Log Kow (shake flask method) 2,88 (n-Octanol/Wasser) (OECD 107)
12. 4. Mobilité dans le sol: Non déterminé.
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: Cette préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus
12. 6. Propriétés perturbant le système endocrinien: Ce produit ne contient pas de composant classé "Perturbateur Endocrinien "
12. 7. Autres effets néfastes: Pas d'information disponible.
12. 7. 1. Toxicité aquatique: Valable pour la substance :
:Benzyl en C12-16, alkyldiméthyles, chlorures CAS : 68424-85-1

EC10 / 72 h : 0,0025 mg/l (Senastrum capricornutum) (OECD 201)
EC50 / 48 h : 0,016 mg/l (Daphnia magna)
EC50 / 72 h : 0,025 mg/l (Senastrum capricornutum) (OECD 201)
LC50 / 96 h (statique): 0,085 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)
NOEC / 21 d: 0,025 mg/l (Daphnia magna) (OECD 211)
12. 7. 2. Toxicité bactériologique: Valable pour la substance :
:Benzyl en C12-16, alkyldiméthyles, chlorures CAS : 68424-85-1

Toxique pour les bactéries. 7.75 mg/l: boue activée : 3 H : methode: OCED 209
12. 7. 3. Toxicité pour les oiseaux: Non déterminé.
12. 8. Potentiel de formation d'ozone photochimique: Non
12. 9. Information(s) générale(s): Valeurs valables pour la matière active
Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
12. 10. Information(s) supplémentaire(s): Cette préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Doit être incinéré selon les règlements locaux.
13. 2. Emballages contaminés: Les emballages souillés peuvent après rinçage être donnés comme déchet normal. Consulter à ce propos votre instance locale.
Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.
13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s): Déchet à éliminer conformément à la loi des déchets chimiques:

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SCALP ANTI-M 3100

Version:3

Date de révision:08/03/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s):	Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU ou numéro d'identification:	1760
14. 2. 1. Désignation officielle de transport de l'ONU:	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. Composé de l'ion ammonium quaternaire, benzyl en C12-16 alkyldiméthyles, chlorures), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE ADR/RID):	
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14. 3. 2. Groupe d'emballage:	II
14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID:	8
14. 3. 4. Code danger:	80
14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales:	C9 274
14. 3. 6. Instructions d'emballage:	P001 IBC02
14. 3. 7. Code de restriction en tunnels:	E
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 4. 1. Classe:	8
14. 4. 2. Groupe d'emballage:	II
14. 4. 3. Polluant marin:	oui
14. 4. 4. N° FS:	F-A, S-B
14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG:	8
14. 4. 6. Instructions d'emballage:	P001
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 5. 1. ICAO/IATA classe:	8
14. 5. 2. Groupe d'emballage:	II
14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA:	8
14. 5. 4. Avis ou remarques importantes:	Aéronef passager et cargo
14. 6. Dangers pour l'environnement:	oui
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Non applicable.
14. 9. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:	Non applicable.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SCALP ANTI-M 3100

Version:3

Date de révision:08/03/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

14. 10. Autre(s) information(s):

QL : 1 L
QE : Code : E2
Quantité maximale nette par emballage intérieur:
30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur:
500 ml
Transport category : 2

IATA
Prescriptions d'emballage / max. net par pièce:
Avion de passagers: 851 / 1 L; Avion de cargo: 855
/ 30 L

- "Règlement type" de l'ONU: UN 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
(COMPOSÉS DE L'ION AMMONIUM
QUATERNAIRE, BENZYL EN C12-16
ALKYLDIMÉTHYLES, CHLORURES), 8, II,
DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: Produit concerné par la directive des biocides

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de sécurité chimique n'a pas été faite sur ce produit.
Une évaluation de risque chimique a été faite pour certains des composants de ce produit :

15. 3. Avis ou remarques importantes: L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s): Les informations de cette fiche de données sécurité répond aux lois nationales et aux directives de la CE.
Le produit doit faire l'objet d'un enregistrement au près des autorités compétentes.
Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.

Concerne uniquement la France
ICPE : 4510 : Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.

Catégorie SEVESO III :
E1 : Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie aiguë 1 ou chronique 1
E2 : Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie chronique 2

16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16. 3. Avis ou remarques importantes: Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.
De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance, exactes et dignes de confiance.
Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SCALP ANTI-M 3100

Version:3

Date de révision:08/03/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

	satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur.
16. 4. Restrictions:	Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).
16. 5. Recommandation(s):	Date de péremption : 2 ans après la date de fabrication.
16. 6. Références et / ou bibliographie:	Conforme à la directive des biocides. Acronymes et abréviations ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods IATA : International Air Transport Association. CAS : Chemical Abstracts Service DNEL : Derived No Effect Level / Dose dérivée sans effet N°CE : European Chemical number : EINECS, ELINCS or NLP PBT : Persistant, Biocumulable & Toxique PNEC : Predicted No Effect Concentration / Concentration sans effet prévisible sur l'environnement. vPvB : Very Persistent and Very Bioaccumulable / Très Persistant et Très Biocumulable. VME : Valeur Moyenne d'Exposition (sur 8 h.) VLE : Valeur Limite d'Exposition (15 min.) DL50 : Dose Létale 50, Dose d'une substance qui cause 50% de mortalité dans la population exposée à cette substance pendant une période donnée. CL50 : Concentration Létale 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne la mortalité de 50% des espèces testées pendant une période de temps donnée. CE50 : Concentration Effective 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne un effet recherché de 50% sur les espèces testées pendant une période de temps donnée
16. 7. Conseils relatifs à la formation:	Prévoir une instruction du personnel concernant les risques, les précautions à observer et les mesures à prendre en cas d'accident.L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit
16. 8. Information(s) supplémentaire(s):	/
16. 9. Historique:	
16. 9. 1. Date de la première édition:	06/03/2019
16. 9. 2. Date de la révision précédente:	28/04/2021
16. 9. 3. Date de révision:	08/03/2022
16. 9. 4. Version:	3
16. 9. 5. Révision chapitre(s) n°:	révision
16. 10. Réalisé par:	sds+ softw are